

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION
LILLE. 104, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

Le Journal de Roubaix et Tourcoing

BUREAUX:
ROUBAIX : Téléphone 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING : Téléphone 9-85
3, rue Fidèle Lohoucq

Directeur: Eug. GUILLAUMÉ

LES MARINIERS DU NORD

II. -- COMMENT LE BATELIER EST RÉMUNÉRÉ

Si vous avez eu l'occasion de pénétrer dans certains cafés de la Grand'Place de Lille un mercredi ou un samedi après-midi, « Au Damier », par exemple, vous y aurez constaté une affluente extraordinaire. Mariniers et affrèteurs y discutent à propos des conditions d'un voyage éventuel.

Ainsi que chacun le sait, l'affrèteur est l'intermédiaire entre le marinier et la maison ayant besoin d'un transport par eau. C'est en somme un courtier à la commission chargé de défendre et de faire prévaloir le fret que la maison consent à octroyer au marinier. En contre-partie, celui-ci essaye d'obtenir un fret rémunérateur.

A titre de documentation, voici le nombre de conventions enregistrées à Lille au cours de ces derniers mois : juin (501) ; juillet (457) ; août (446) ; septembre (430) ; octobre (539) ; novembre (625) ; décembre (549) ; janvier 1933 (338). Ces chiffres dénotent une reprise sensible. Il n'y a pas lieu de s'étonner du chiffre cité pour le mois de janvier dernier, ce ralentissement est dû à la fin de la saison betteravière et au gel qui a entravé toute circulation par eau pendant une dizaine de jours.

Le Marinier et la Crise

La crise, a notamment été ressentie par les mariniers au cours du dernier trimestre de l'année 1932 et le premier de l'année 1933. L'attention des pouvoirs publics fut attirée sur la misère de nombreux bateliers, sans aucun travail. Un décret malheureusement tardif, en date du 15 avril 1932 a accordé aux mariniers artisans, le droit aux secours du chômage.

Pendant ces six mois, l'Office National de la Navigation fit allouer des secours sensiblement au même taux que celui du chômage.

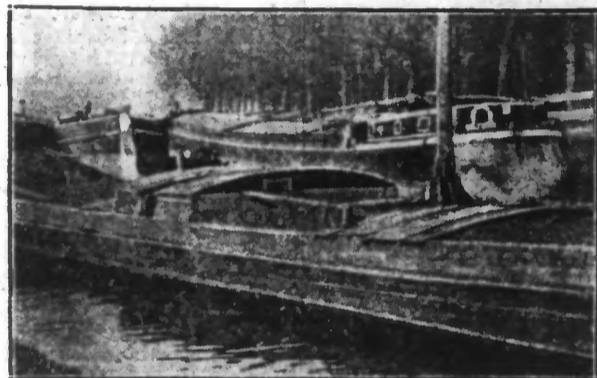
Le remorquage et la traction

Pour bien saisir les conditions de rémunération des mariniers, il était nécessaire d'exposer en quoi consistait la convention. Il faut également savoir

La « Convention »
Lorsqu'ils se sont mis d'accord sur les conditions du voyage, l'affrèteur rédige la « convention ». La convention est un acte sur papier timbré qui stipule notamment la nature et la quantité de marchandises à transporter ; le montant du fret ; la longueur du parcours et le délai de planche.

À ce sujet, ouvrons ici une parenthèse pour expliquer à nos lecteurs qui l'ignoreraient en quoi consiste ce délai de planche. Voici le texte littéral de la convention concernant ce paragraphe :

« Le délai de planche qui vous sera accordé pour le déchargement est fixé à ... (généralement six jours) ... ouvrables. Ce délai court à partir du lendemain inclusivement de l'arrivée du bateau à la destination indiquée ».



Une péniche trépanant en se plissant au milieu d'un rassemblement de bateliers

« Toutefois, si le débarquement commence le jour de l'arrivée avant midi, ce jour comptera dans le délai de planche ».

Si le délai de planche accordé est dépassé il y a lieu au paiement de « surpénalités », dans le cas contraire ou le déchargement est effectué dans un laps de temps moindre que le nombre de jours de planche stipulé, il est payé une « prime dit dispatches ».

Une fois la convention rédigée et paraphée par les deux parties contractantes, elle est enregistrée.

Le marinier possède le double de cette convention, appelée « lettre de voiture », qu'il conserve précieusement afin de pouvoir l'exhiber à toute réquisition, pour justifier de sa présence dans les localités qu'il traverse.

comment s'opère la traction et le remorquage.

La traction humaine a totalement disparu depuis quelques années déjà. La traction électrique est devenue obligatoire, exception faite « pour les bateaux ou les bateliers victimes de charges ne dépassant pas 50 tonnes de jauge possible. Ces bateaux devront disposer de moyens de traction suffisants pour ne pas gêner le service de l'entreprise » (texte du règlement de traction des bateaux émanant de la Préfecture du Nord en date du 18 février 1932).

La traction électrique est employée sur presque tous les canaux du Nord de la France ; elle est concédée à la Chambre de Commerce de Lille, affermée à la Compagnie Générale de traction sur les voies navigables.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

NOS « PETITS GARS DU NORD » COLOMBOPHILES AU MAROC



Voici les militaires du Centre colombophile d'élevage du Maroc, à Casablanca. Ces jeunes gens, tous de notre région, élèvent et entraînent les pigeons voyageurs nécessaires aux services des liaisons sur les confins du Maroc. Toutes les patrouilles qui survolent la frontière du Maroc pacifié, afin d'en interdire l'accès aux « djichs », c'est-à-dire aux troupes de pillards, emportent avec elles des pigeons volant à un colombier mobile placé au poste de commandement du secteur. Elles peuvent ainsi transmettre des dépêches, ou colombogrammes, avec la plus grande rapidité.

De gauche à droite : caporal REY, Romain CLIQUE, de « La Revanche du Biset », à AUCHEL ; Léon DESREUX, de « Le Colomb Fidèle », à LOOS ; sergent DEWEY, de ROUBAIX ; Georges DELÉRE, de WATTIGNIES-TEMPLEVAUX ; Pierre BOUQUET, de « L'Avenir », à St-Léon (Oise) ; caporal BÉTRÉMIEUX, de la société d'ARRAS.

À leur retour au foyer, ces spécialistes du pigeon voyageur reprendront leur place dans les sociétés colombophiles où ils coopèrent à l'instruction des plus jeunes sociétaires. Ceux-ci, à leur tour, après avoir obtenu le « Brevet militaire colombophile », tront sous les drapeaux à entretenir les colombiers de l'armée.

C'est demain, dimanche, que commencera notre nouveau et sensationnel feuilleton d'amour et d'aventures :

La Chevière de Beauvoir

par Olivier OUVÉRGER

L'AUTEUR DE L'ATTENTAT DE MIAMI CONDAMNÉ À MORT



ZANGARA dans sa prison

On mande de Miami que Zangara, l'auteur de l'attentat contre le président Roosevelt, a été condamné à mort pour l'assassinat de M. Cernak, qui, comme on le sait, a succédé ces jours derniers aux blessures qu'il avait eues lors de l'attentat.

UNE GRÈVE DES MINEURS les 3, 4 et 5 Avril

Telle est la décision prise hier par la Fédération du Sous-Sol à titre de « premier avertissement » pour faire aboutir ses revendications

Le Conseil National de la Fédération des Travailleurs du Sous-Sol s'est réuni hier au siège de la C.G.T., 311, rue Lafayette, à Paris, sous la présidence de M. Bertron, de Trébeuc.

À l'issue de ses délibérations, il a adopté la résolution suivante :

La résolution adoptée

« Le Conseil National de la Fédération des Travailleurs Confédérés du Sous-sol s'est réuni en séance extraordinaire, le 10 mars, en vue d'examiner les résultats des enquêtes entreprises par le bureau fédéral sur les revendications annoncées au Congrès de Decazeville et reprises au cours de ses séances extraordinaires des 22 et 23 décembre 1932.

« Les délégués des diverses régions ont ensuite énuméré la situation faite à leurs mandants dans les milieux respectifs, soulignant dans l'ordre du travail, sur la question des salaires, brimades, déclassement professionnel, mises à pied et licenciement.

« De cet examen général, il en résulte que, loin de s'améliorer, toutes les iniquités et les injustices dont souffrent les mineurs, s'aggravent journellement et créent chez les mineurs et similaires une atmosphère de mécontentement et de protestations justifiées, qu'il appartient aux organisations syndicales de canaliser dans un mouvement général de protestations unanimes.

Les revendications des mineurs

« Le Conseil National rappelle qu'en raison de la crise économique existante, il n'est d'autre moyen capable de la solutionner que l'entente entre tous les pays producteurs, réglementant la production et sa répartition. Toutefois, il considère qu'il est du devoir des pouvoirs publics d'agir de leur autorité sur les patrons mineurs français, pour obtenir d'eux :

« Le respect des salaires conventionnels acquis, la dissolution des brimades de toute espèce, les déclassements, mises à pied, licenciement.

« Que prennent fin les méthodes de commandement arbitraires qui sont une atteinte à la dignité ouvrière.

« L'égalité de traitement entre la main-d'œuvre étrangère et française dans le domaine du travail.

« Que soient maintenus dans leur classement professionnel tous les ouvriers sans exception.

« Qu'en ce qui les concerne, ils se doivent de réaliser le maximum existant de la production et l'abaissement de la limite d'âge dans la mise à la retraite sans délai, l'institution de l'Office national du charbon, mesure indispensable pour mettre de l'ordre dans le marché charbonnier et éviter des manœuvres spéculatives qui portent atteinte aux intérêts des mineurs et des consommateurs.

« Les retards et la carence, des pouvoirs publics dans la solution des problèmes soulèvent les militants responsables des syndicats confédérés à prendre des décisions de protestations plus décisives.

« Premier avertissement »

« Se faisant l'interprète de la volonté des mineurs, et sans nier aucune des difficultés que les transport, le Conseil National rappelle les décisions sanctionnées à son Congrès de Decazeville, de septembre 1932, confirmées par son précédent Conseil National, et décide de leur mettre en application à titre de premier avertissement.

« En conséquence, il appelle les mineurs à un mouvement de grève générale pour eux et les similaires, pendant les journées des 3, 4 et 5 avril prochains.

« Le Conseil National, après opinion et les pouvoirs publics qu'il entend ne pas se limiter à cette seule action et des améliorations s'inscrivent pas à bref délai, Considérant de traduire la volonté unanime des ouvriers, il sur demande de porter toute leur attention sur les décisions de la Fédération Confédérée du Sous-Sol et de répondre avec courage et fermeté à cet appel à l'action ».

L'Allemagne aux mains d'Hitler

LES GOUVERNEMENTS DE TOUS LES ETATS remettent leurs pouvoirs aux racistes

Après la Bavière, la Saxe et la Bade s'inclinent devant les exigences des nationaux-socialistes qui poursuivent leurs manifestations et leurs exactions

LES INCIDENTS DE KEHL ONT PROVOQUÉ UNE VIVE ÉMOTION A GENÈVE

Le gouvernement commissarial de Bavière a été constitué dès l'autre nuit. Le général von Epp, commissaire du Reich, a chargé le député raciste, Wagner, de la gestion du ministère de l'Intérieur. Le député au Reichstag, Franck, conseiller juridique du parti national-socialiste, est nommé ministre de la justice, et le député bavarois Siebert, gèrera le département des finances.

Le général Von Epp s'est déclaré, au cours d'une réception de journalistes, que sa mission prendra fin avec la nomination

Le calme a régné pendant toute la nuit dans la capitale bavaroise. Deux membres des troupes d'assaut racistes, en uniforme, montent la garde devant les ministères.

Le major von Epp, commissaire du Reich en Bavière, s'est présenté hier matin, à 10 h. 30, accompagné des autres membres du gouvernement commissarial au ministère bavarois des affaires étrangères, où le président du conseil lui a remis officiellement les pouvoirs de police en Bavière.



Les membres de la « Jeunesse National-Socialiste » ont organisé, à Berlin, une énorme manifestation, au cours de laquelle ils ont défilé sous la porte de Brandebourg. C'est ce qui montre notre photo.

LES MINISTRES FRANÇAIS ET ANGLAIS ont eu, à Paris, d'importants entretiens

Ils se sont déclarés « résolus à rechercher, d'accord avec les représentants des autres pays, tous les moyens de sauvegarder la paix du monde »

Hier matin, à 10 h. 20, M. MacDonald, premier ministre britannique et sir John Simon, secrétaire d'Etat au Foreign Office, accompagnés de lord Tyrrel, ambassadeur de Grande-Bretagne, à Paris, et de MM. Harves, premier secrétaire et Butler, secrétaire particulier de M. MacDonald, arrivaient au ministère de la guerre.

Les hommes d'Etat britanniques ont été reçus au bas du perron par M. Daladier, président du Conseil, qui les a conduits dans son bureau.

Peu après, M. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, accompagné de M. Léger, ambassadeur de France, secrétaire général, rejoignent les ministres anglais et le président du Conseil.

À 15 heures, le déjeuner offert par M.

tannique et français avait permis d'épauler à peu près complètement le programme de ces conversations.

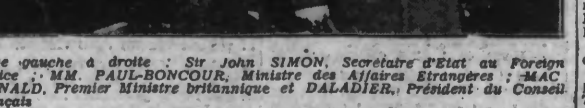
Aussi apparaît-il que la courte séance tenue hier après-midi a été destinée à la rédaction du communiqué officiel qui a été remis peu après à la presse.

Ajoutons enfin que M. Daladier a décidé d'ajourner son départ pour Genève.

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL

« Le premier ministre et sir John Simon ont passé la nuit à l'ambassade d'Angleterre, en route pour Genève. Ils ont été très heureux ce matin de profiter de cette occasion pour renouveler leurs relations avec M. Daladier, président du Conseil, et M. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, avec lesquels ils ont échangé des vues sur les principales questions économiques et politiques qui retiennent en ce moment l'attention.

« L'urgence du problème de Genève, spécialement au regard de la situation européenne actuelle, a été pleinement reconnue par les ministres, qui se sont déclarés résolus à rechercher d'accord avec les représentants des autres pays tous les moyens de sauvegarder la paix du monde ».



De gauche à droite : Sir John SIMON, Secrétaire d'Etat au Foreign Office ; M. PAUL-BONCOUR, Ministre des Affaires étrangères ; M. DALADIER, Premier Ministre britannique et DALADIER, Président du Conseil français.

Daladier aux ministres anglais ayant pris fin, le président du Conseil français a repris, avec M. MacDonald et sir John Simon, la conversation commencée le matin.

Trois peu d'indications ont pu être obtenues, tant à l'issue du déjeuner qu'à l'issue de cette dernière réunion. Il semble bien cependant que ce sont les questions qui sont actuellement soumises à Genève, qui ont plus particulièrement retenu l'attention des ministres anglais et français.

Il est évident que le long échange de vues qui a eu lieu le matin dans l'atmosphère la plus cordiale et la plus favorable entre les hommes d'Etat bri-

UNE RÉUNION AGITÉE DU GROUPE SOCIALISTE DE LA CHAMBRE

Après de vives protestations M. Lebas, député-maire de Roubaix, a quitté la salle des délibérations



M. LEBAS discourtant

Au groupe socialiste, une assez vive discussion s'est instituée au sujet des polémiques engagées à l'intérieur du parti. Plusieurs orateurs se sont élevés contre la décision de la C. A. F. de convoquer un congrès extraordinaire à Paris, pour l'après-midi, alors que le congrès ordinaire doit se dérouler à Avignon quelques semaines après. Ils ont reproché à leurs adversaires d'avoir choisi Paris, dont l'atmosphère ne leur paraît pas actuellement propice pour tenir un congrès dont les délibérations risquent, fort d'être agitées.

À la suite des précisions apportées par M. Marcel Déat, sur les conditions dans lesquelles le groupe parlementaire a pris certaines décisions lors de la discussion du projet financier, M. Lebas, député-maire de Roubaix, a protesté vivement et a quitté la salle M. Léon Blum, qui n'assistait pas à cette réunion, a manifesté l'intention de venir exposer prochainement les raisons de son attitude.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE va venir à Lille

Il présidera le 13 avril la Journée Agricole de la Foire Commerciale

Une délégation composée de MM. Albert Mahieu, Poté, Roussel, Hayez, sénateurs ; Delepoix, président et Edouard Bouchery, commissaire général du Comité National de la Foire de Lille, est allée inviter M. Queuille, ministre de l'Agriculture à venir présider la grande Journée agricole, qui se déroulera le mercredi 13 avril, à Avignon, dans le grand hall de la Foire de Lille.

Le ministre de l'Agriculture a réservé le meilleur accueil à la délégation et a déclaré qu'il acceptait, avec empressement l'invitation qui lui était faite. Il a ajouté qu'il gardait le souvenir d'une visite à la Foire de Lille, il y a quelques années à la Foire de Lille n'avait pas encore à cette époque atteint le développement qu'elle connaît aujourd'hui et cependant, elle avait paru à M. Queuille très importante.

La place occupée dans la région du Nord par l'agriculture, justifie l'extension croissante prise par la section agricole de la Foire de Lille. L'intérêt de cette manifestation sera augmenté encore cette année du fait de la réalisation d'une exposition complète des applications de l'électricité dans un ferme modèle. Le ministre de l'Agriculture suit attentivement les efforts poursuivis dans ce domaine par les organisateurs de la Foire de Lille, et sa prochaine visite sera un nouveau témoignage de la bienveillante attention qu'il accorde aux initiatives propres à améliorer les conditions dans lesquelles se poursuivent à la campagne les exploitations rurales modernes.

De nombreux mineurs auraient péri dans une mine anglaise inondée

On mande de Londres qu'une centaine d'ouvriers employés dans la partie la plus profonde d'une houillère située à Aldwark, près Rotherham (Yorkshire), lorsqu'une conduite d'eau s'est rompue, les mineurs ont été, en quelques instants, environnés d'eau.

Un millier d'ouvriers employés dans d'autres parties de la mine se sont portés au secours de leurs camarades.

On ne sait pas encore combien il y a de victimes, mais on craint qu'un grand nombre de mineurs n'aient péri.

Un mineur écrasé dans un éboulement à Bruay-en-Artois

La fosse N. 7 des Mines de Bruay, vient d'être le théâtre une fois de plus d'un éboulement qui causa la mort d'un brave mineur polonais, le nommé Zywocki François, âgé de 46 ans et demeurant à Houdain, rue du Général Paul, 6.

Il était occupé à son travail comme d'habitude et il était environ 18 heures.

Tout à coup, sans que rien le fit prévoir, un bloc de charbon pesant 6 à 700 kilos se détacha et ensevelissant le malheureux ouvrier.

Dégagé aussitôt, il avait eu le thorax défoncé et les deux jambes complètement écrasées.

La veuve fut prévenue avec tous les ménagements ; possédée de la terrible nouvelle, la victime était-elle de quatre enfants.

Trois mineurs asphyxiés aux mines de Rochelle

Un déchargement d'acide carbonique s'est produit aux Mines de Rochelle, causant la mort de trois ouvriers mineurs, dont deux Polonais et un Français, âgés respectivement de 27, 30 et 41 ans.

UN LOCATAIRE IRASCIBLE acquitté par les Assises du Pas-de-Calais

Il avait, à Hesdigneul, crevé l'œil de sa propriétaire

Une des affaires qui ont été jugées hier, à l'audience des Assises du Pas-de-Calais, aurait pu être jugée par le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer, si les coups et blessures portés par le nommé Joseph Morel, 62 ans, voltigeur à Hesdigneul, n'avaient entraîné la perte d'un œil à la dame Boutolle.

On conçoit dès lors, que l'intérêt des débats fut assez médiocre. L'interrogatoire du voltigeur, et des témoins, le réquisitoire prononcé avec beaucoup de modération par M. Vieillard, substitut, et la plaidoirie de la défense par Me Reinschell fils, gravitèrent autour de la question des dommages-intérêts réclamés par la partie civile représentée par Me Delozière.

Une querelle entre propriétaire et locataire qui finit mal

C'était à Hesdigneul, le 30 octobre dernier. Les époux Boutolle Randure avaient depuis trois ans comme loca-



Joseph MOREL, écoulant un témoin

taire, Joseph Morel, avec lequel ils venaient tout d'abord d'excellentes relations. Leurs deux filles avaient d'ailleurs épousé les fils Morel.

Cependant, le voltigeur étant réduit au chômage ne réussit plus à payer son loyer, ce qui ne fut pas à la convenance de la dame Boutolle. Une guerre sourde éclata dès lors entre les anciens amis. On raconte par exemple que Joseph Morel, exaspéré par les réclamations incessantes de ses propriétaires, contamina leur puits.

Le 30 octobre, à la brume, la dame Boutolle passa la tête à une des fenêtres de la maison habitée par Morel et injuria celui-ci. Piqué au vif, ce dernier saisit un balai, le projeta dans la direction de la propriétaire avec une telle violence que le globe oculaire éclata et qu'il en résulta la perte totale de la vision de cet œil.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Une affaire d'inceste à Calais

Le père coupable est condamné à un an de prison et cinq ans d'interdiction de séjour

Avant que ne vienne à l'audience l'affaire d'Hesdigneul, les jurés avaient été appelés à juger un crime d'inceste dont s'était rendu coupable, à Calais, le docteur, Auguste Lefebvre, 47 ans. Les fon-



Auguste LEFEBVRE, pleurant avant l'audience

long du ministère public étaient représentés par M. Vieillard, substitut, et la défense assurée par Me Joseph Lefebvre du Frey.

Les jurés ayant estimé que la famille vivait dans un état de promiscuité incroyable et qu'elle souffrait d'une grande misère, a accordé des circonstances atténuantes.

Auguste Lefebvre est condamné à un an de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour. Il est en outre déchu de ses droits à la puissance paternelle.